

L'an Deux Mille douze et le onze Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAUBOUSSIN Patrick, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 octobre 2012

Présents : Mesdames DELAVEST Ghislaine, FRONTANE Sylvie, PEUDEVIN Mireille.

Messieurs MAUBOUSSIN Patrick, DE GROOTE Jean-François (arrivé à 20 h 35), DOURILLE Alain, FAYON Hervé, GARMY Jean-Lou, MARECHAL Dominique, PROVENCHERE Arnaud, RODARY Jean-Claude, TIXIER Arnaud.

Madame CAUDROY Pascale excusée en début de séance, arrivée à 21 h 35

Procurations : Madame CHALET Annie donne procuration à Monsieur MAUBOUSSIN Patrick.

Absente : Madame BOUGHANEM Emilie.

Secrétaires de séance : Mesdames DELAVEST Ghislaine et PEUDEVIN Mireille

ORDRE DU JOUR :

- Dossier FIC : Dossier 2013 et programmation 2014 et 2015.
- Personnel
 - Contrat aidé : Avenant pour augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail.
- Salle des fêtes.
 - Tarifs de location. (voir projet en annexe).
 - Règlement.
 - Conventions.
- Ecoles.
 - Tarif de la cantine scolaire
 - Convention avec le collège pour mise à disposition de locaux à l'école primaire.
 - Frais de fonctionnement aux écoles extérieures.
- Réseau routier départemental en traverse d'agglomération.
 - avenant à la convention existante.
- Aires de covoiturage.
- Dossier en cours.
- Questions diverses.
 - Bons d'achat de Noël.
 - Inauguration de la salle des fêtes.
- Tour de table : les délégués qui ont assisté à des réunions en feront un résumé pour information.

En début de séance, Monsieur le Maire informe que les questions suivantes sont retirées de l'ordre du jour :

- Contrat aidé : Avenant pour augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail.
- Frais de fonctionnement aux écoles extérieures.

DOSSIER FIC – DOSSIER 2013 ET PROGRAMMATION 2014 ET 2015

Le dossier de demande de subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal doit être présenté auprès du Conseil Général. Le montant maximum de la dépense subventionnelle à 30% est de 370 000 € pour les trois ans.

Dossier 2013 :

Les travaux de voirie – programme 2013- établi par la Direction Départementale des Territoires – délégation de l'Ambertois concernent l'aménagement et la réfection de secteurs sur les voies suivantes :

- Voie communale des Plaines.
- Voie communale de la Bourboulhouse 2.
- Voie communale de la Valette .
- Voie communale de la Goutte.
- Voie communale de Picharol

Pour un montant prévisionnel de **66 800,00 € H.T. soit 79 892,80€ T.T.C**

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département du Puy-de-Dôme au titre de la voirie dans le cadre du **Fonds d'Intervention Communal**, à hauteur de 30% soit un montant de 20 040 €. Soit un montant de 59 752,80 € T T C à la charge de la Commune.

En ce qui concerne les années 2014 et 2015, il est prévu :

- la rénovation des bureaux de la Mairie avec notamment la création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite, et des travaux en faveur de l'économie d'énergie.
- des travaux de voirie communale.

Avis favorable du Conseil.

Résultat du vote : Pour : 12

SALLE DES FETES / TARIF DE LOCATION ET AUTRES MESURES

Après la rénovation de la salle des fêtes et suite à la création d'une cuisine - office une nouvelle tarification de location et un règlement ont été établis. Il est possible de les consulter au secrétariat.

Il a été également décidé :

- de fixer, à compter du 12 octobre 2012, à 500 €, la caution demandée lors de toute location de la salle des fêtes.
- de fixer, à compter du 12 octobre 2012, à 25 € de l'heure, la prestation de nettoyage effectuée par les employés municipaux.
- de fixer à 250 € pour l'année, la participation financière pour l'activité « Zumba » par « Dans'Attitude ».
- que l'utilisation de la salle sera gratuite pour les associations de la commune lors des activités périscolaires proposées durant l'année.
- que les associations hors communes qui proposeront des activités périscolaires, bénéficieront d'un tarif modéré, établi après concertation entre le responsable de l'Association et le Maire.

Avant et après chaque manifestation ponctuelle, un état des lieux sera établi avec l'emprunteur.

Les référents sont : Messieurs Alain DOURILLE, Hervé FAYON, Mesdames Mireille PEUDEVIN et Sylvie FRONTANE.

Avis favorable du Conseil.

Résultat du vote : Pour : 12 Abstention : 1
(Monsieur De Groote, arrivé à 20 h 35, a participé au vote).

ECOLES

Restauration scolaire

La prise en charge par la commune d'une partie du tarif de la cantine pour les enfants domiciliés à Olliegues est reconduite ; de ce fait à compter du 1^{er} janvier 2013 le prix du repas sera de 3,10 € pour ceux-ci et à 3,60 € pour les enfants domiciliés hors de la commune.

Résultat du vote : Pour : 13

Conventions avec le conseil général

La convention de mise à disposition de locaux pour l'école primaire dans l'enceinte du collège a été revue, désormais la somme due au département, pour les frais de gaz, d'eau et d'électricité sera calculée non plus au nombre d'élèves mais à la superficie occupée. La commune assurera personnellement les frais des produits d'entretien.

Résultat du vote : Pour : 13

RESEAU ROUTIER DEPARTEMETAL EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION / AVENANT

L'avenant à la convention pour l'aménagement, la maintenance et l'entretien du réseau routier départemental dans la traverse de l'agglomération a été accepté, il concerne notamment le financement des travaux effectués sur la place, l'intégration dans le domaine routier communal de la portion de route donnant accès à la papeterie de Giroux.

Résultat du vote : Pour : 13

AIRE DE COVOITURAGE

Le parking de la place de la mairie a été retenu comme aire de covoiturage labellisée par le conseil général. Le conseil municipal a validé la convention d'aménagement et d'entretien.

Résultat du vote : Pour : 13

DOSSIERS EN COURS

Urbanisme

Le permis de démolir a été institué sur l'ensemble du territoire de la commune.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 2

Glissement de terrain rue de la Chaussée

Pas de nouvelles du dossier « de reconnaissance en catastrophes naturelles ».

Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) mandaté par la Préfecture a rendu son rapport. L'urgence serait de refaire le mur de soutènement de la route. Il conseille également de prendre contact avec un bureau d'études pour l'établissement d'une étude géotechnique de type G2

Monsieur le Maire remercie Monsieur GARMY pour le suivi de ce dossier.

Emprunt

L'estimation de l'emprunt à contracter serait de 150 000 €.

Remplacement matériel pour sono

Suite au vol avec effraction dans les services techniques, il y a lieu de remplacer le micro sans fil et la table de mixage. Le devis de 438 € TTC établi par TEKNITOP est accepté.

Acquisition

La commune a acquis le chalet situé à « La Bourboulhouse », ce local est destiné aux associations de la commune et plus particulièrement à l'association de chasse communale.

Une convention sera établie avec cette dernière avant l'entrée dans les lieux. Délégation est donnée à Monsieur le Maire pour l'établissement et la signature.

Résultat du vote : Pour : 10 Abstention : 1

(Les élus « chasseurs » ne participent pas au vote, dont 11 votants).

Equipement des sanitaires de la salle des fêtes

Il est décidé d'installer un sèche-mains électrique dans les deux sanitaires. Avis favorable du Conseil pour la dépense totale de 1 463 € TTC.

La cuisine-office sera équipée d'une centrale de lavage.

QUESTIONS DIVERSES

Bon d'achat cadeau fin d'année

Il est décidé de reconduire le bon d'achat cadeau d'une valeur de 35 € destinés aux enfants – jusqu'à l'âge de 16 ans- du personnel communal, des membres de Conseil Municipal et des bénévoles de la bibliothèque.

Ce qui représente onze bons d'achats d'une valeur de 35 Euros chacun pour l'année 2012.

Résultat du vote : Pour : 13

Indemnité de conseil pour le receveur municipal

Les receveurs municipaux peuvent prétendre au versement d'une indemnité dite de « conseil » selon les modalités prévues par arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le receveur municipal fournit aux services de la Mairie des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

Monsieur MANSON Fabien a quitté la Trésorerie de Cunlhat le 1^o septembre 2012.

En attendant son remplacement, Monsieur GUEGAN Gilles, receveur à Ambert, assure l'intérim. Il est décidé d'attribuer, à Monsieur GUEGAN, l'indemnité de conseil à son taux maximum (100%) pour la durée de son poste à la trésorerie de Cunlhat.

Précédemment, le même taux a été attribué à Monsieur MANSON, lors de sa prise de poste.

Résultat du vote : Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 4

Terrain communal vers les H.L.M

Désormais il est interdit d'y déposer des déchets végétaux et des matériaux destinés à la destruction.

9 h 35 : Arrivée de Madame Pascale Caudroy (Excusée pour raisons professionnelles).

Location du matériel de la Communauté de Communes.

Le matériel (barnums, podium) appartenant à la CCPO est désormais loué à titre payant aux associations du territoire de la communauté. Un courrier d'information a été adressé, par la Mairie d'Olliergues à toutes les associations de la commune.

Mise en valeurs des terrasses.

Dans le cadre de l'étude de mise en valeur des terrasses, une visite est organisée sur le site. Pour l'occasion un sentier sera ouvert par les employés des services technique de la Mairie et de la CCPO, pour permettre de voir le bourg sous un angle nouveau, et par la suite en tirer les conclusions pour avancer dans le projet. L'autorisation de passage dans les propriétés privées a été sollicitée auprès des propriétaires.

Cette visite est prévue le 20 octobre 2012 à 14 h, il est conseillé de se munir de bottes ou de bonnes chaussures.

Ce projet intercommunal est effectué dans un but culturel et environnemental.

Installation d'un médecin.

Suite à la démarche de la CCPO, une dame roumaine médecin est installée depuis le 8 octobre à Vertolaye dans le cabinet situé au dessus de la pharmacie.

Projet culturel.

Monsieur a fait part de la demande de l'artiste « d'art contemporain » Yves GUERIN qui recherche un lieu pour exposer ses sculptures sur rails. La terrasse du monument aux morts lui conviendrait, pour la période d'été . Affaire à suivre.

Départ des chèvres.

C'est avec un peu de nostalgie, notamment pour Madame Pascale CAUDROY qui leur rendait visite régulièrement, que nous verrons partir la semaine prochaine les chèvres qui ont séjourné dans le terrain situé près de la maison de retraite.

L'expérience ayant été concluante, nous devrions les revoir l'année prochaine.

Inauguration de la salle des fêtes.

Elle aura lieu le 27 octobre à 18 heures. A cette occasion, le « carnet de voyage » de la fête de Plein Feu sera projeté.

Tour de table des délégués aux différents syndicats et autres réunions.

- Syndicat de la Faye : rien de particulier.
- Parking au collège : les plans du parking ont été élaborés par le conseil général (affaire à suivre).
- Madame Ghislaine DELAVEST fait part des animations organisées par la bibliothèque municipale.
 - du 27 octobre au 08 décembre : exposition sur la généalogie avec une soirée d'échanges le 21/11.
 - le 16 novembre à 20 h 30 : Les Itinéraire de lectures.

Divers

- La commune possède son site WEB, l'accès est possible par le www.olliergues.fr

Questions dans le public

Monsieur Barbier fait remarquer que suite aux travaux de voirie communale, la voie de « Bretanges au Citardies » est dangereuse en raison de gravillons. Même remarque également pour le chemin des Plaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.